



Facture d'eau non payée par mon conjoint

Par Sophie1305

Bonjour,

Je vis avec mon conjoint depuis 3 ans, nous ne sommes pas mariés, toutes les factures gaz, électricité, internet.... sont à ma charge et prélevées sur mon compte sauf la facture d'eau qui est au nom de monsieur. Depuis quelque temps je me suis aperçue qu'il ne règle pas les factures, comme la facture est au nom de monsieur la société me renseigne pas sur le nombre de facture à régler.

En cas de problème de dettes trop importantes, huissier est-ce que je peux être condamnée à rembourser sachant que je suis pas mariée et que cette facture n'est ni à mon nom et ni prélevée sur mon compte

Merci pour votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Non sauf si la facture est prélevée sur un compte joint ou si vous êtes pacsés.

Si vous n'êtes pas mariés, vous n'êtes pas conjoints. Il faut le désigner comme partenaire de PACS ou concubins.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous êtes locataires ou propriétaires ?

La dette qui augmente pourrait donner lieu à des saisies. Sur ses revenus, mais aussi sur vos meubles.

Par Sophie1305

Bonjour,

On est locataire. tous les meubles sont à mon nom

Par yapasdequoi

N'étant ni mariés ni pacsés vous êtes considérés en colocation.

En vue de vous prémunir de saisie, préparez bien toutes les factures justifiant que ces meubles vous appartiennent.

Par Sophie1305

Merci pour vos réponses